

<http://sueducation92.ouvaton.org/spip.php?article804>



LPC : c'est toujours non !

- EDUCATION EN LUTTE !

- Archives 2007-2013

-



Date de mise en ligne : mardi 30 avril 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

N'importe quel maçon vous le dira : « on ne construit rien de solide sans vérifier ce qu'il y a en-dessous ». C'est le même principe qui aurait dû être appliqué à l'Éducation Nationale sous le slogan de la « refondation ».

Or cette refondation ne se fait pas, ou mal, ou partiellement . Peillon bricole (les rythmes scolaires), Peillon reporte (les nouveaux programmes), Peillon suspend (l'hémorragie de postes, les évaluations nationales)...Mais Peillon ne refondera pas si on ne l'y pousse pas. Il ne peut pas le faire tant qu'il ne veut pas bouleverser ce que ces prédécesseurs ont mis en place. Peut-être parce que, fondamentalement, il existe un consensus entre le PS et l'UMP : consensus sur l'éducation au service de l'économie, consensus sur l'obsession de l'évaluation, consensus sur le management par les résultats, consensus sur la suprématie des compétences sur les savoirs...

Ce consensus s'est matérialisé entre autres sous la forme du livret personnel de compétences (LPC). Il a été dénoncé à de multiples reprises comme un outil inutile et anti-pédagogique pour les enseignants-es, incompréhensible pour les parents, et surtout dangereux pour les élèves et leur avenir : fichage des résultats et des comportements, disparition du droit à l'oubli, risque d'affaiblissement des conventions collectives si ce principe du « portefeuille de compétences » est appliqué au milieu professionnel (ce qui est prévu...)

Tout irait donc dans le sens du pire...sauf que pour remplir un tel livret, il faut des enseignants-es.

A quoi servons-nous ?

Placé face à cette usine à cases, chacun d'entre nous se trouve en porte-à-faux entre conscience professionnelle et devoir d'obéissance. Notre mission de fonctionnaire consiste-t-elle à obéir à des injonctions au mieux vides de sens, au pire liberticides ?

En réalité, nous estimons que nous devons d'abord oeuvrer dans l'intérêt de nos élèves. Nous ne devons pas participer à ce qui leur nuira. Par conséquent, nous devons refuser de mettre en place le LPC.

Afin de faire masse et de limiter les risques de pressions et de sanctions, notre refus s'inscrira dans une démarche collective et solidaire, avec l'appui de syndicats. **Cette campagne est soutenue à l'échelle nationale par notre fédération.**

- L'engagement de boycott se fera principalement sous forme numérique sur le site de la fédération SUD Education www.sudeducation.org (le lien direct pour les "signatures" est là : <http://www.boycott-lpc.lutter-agir.org/>).
- Fin du recueil des engagements le vendredi 7 juin
- Médiatisation pendant la semaine du 13 au 20 juin : remise publique de la liste des noms des collègues engagés par une délégation au ministère ; communiqués de presse national et départementaux ; regroupement devant les inspections académiques...

Parlez-en en équipe pédagogique ; ne remplissez pas le LPC, même pas « pour être tranquille » ; ne restez pas isolés dans votre boycott !

N'hésitez pas à nous contacter.